



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'avis de motion ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 11 janvier 2022.

Règlement 2022-02

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion donné le 11 janvier 2022

Adopté par le conseil le 8 février 2022

Entrée en vigueur le 10 février 2022

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière